

Aux présidents des associations fédérées des Deux-Sèvres :

Les stages de formation : le déroulé des actions à mener pour la consultation et l'inscription ainsi que le suivi budgétaire

Consultation des stages de formation qui sont proposés sur le site <https://formation.ffrandonnee.fr>

FFRandonnée

Au vu du contexte sanitaire, les stages de formation se déroulant durant la période de confinement sont reportés et en cours de reprogrammation. Nous invitons toutes les personnes à ne pas s'inscrire sur des stages devant se dérouler durant cette période.

formation.ffrandonnee.fr

(certains sont actuellement en reprogrammation suite à la période de confinement) - Vérifiez les modalités d'inscription (et s'il y a lieu d'annulation). Assurez vous que vous remplissez tous les prérequis nécessaires. Consultation également sur le site du Comité Départemental Rando79.fr formations

Préinscription et Inscription aux stages sur le site.

- Le club procède au règlement du stage.
- le stagiaire avec son club remplit et envoie les documents d'inscription

Parallèlement, le club fournit au Comité Départemental des Deux-Sèvres (deux-sevres.president@ffrandonnee.fr) les documents suivants :

- la fiche d'inscription au stage, signée par le président de l'association (en PJ au présent message)
- la charte d'engagement personnel (en PJ au présent message).

Précision à l'attention de tout candidat (licencié club, administrateur, personnes ressources dans les commissions) : En l'absence de cette charge d'engagement signée, ni le coût de la formation, ni les frais de déplacement ne seront payés par le CDRP 79. De plus la demande de remboursement ne sera pas faite auprès du CRRP NAQ

A l'issue du stage

le club envoie au Comité Départemental (deux-sevres.president@ffrandonnee.fr) :

- l'attestation de suivi du stage
- l'attestation de paiement
- l'attestation sur l'honneur pour les frais de transport (en PJ au présent message) : utilisation ou non du véhicule personnel, covoiturage ou raisons de l'impossibilité de covoiturer.

Intervention financière du CRRP NAQ et du CDRP 79 conformément à la politique de financement votée à l'AG 2020, et uniquement après réception de tous les documents du dossier dûment complétés.

Je reste à votre écoute pour tout complément d'informations,